

veuves. Ces maisons valent environ de \$3,000 à \$5,000. Aux termes des dispositions relatives au bien-être, la valeur d'une maison est considérée comme revenu en vertu de l'évaluation des ressources, et une mère nécessiteuse ne peut recevoir de l'assistance avant d'avoir vendu la maison et dépensé l'argent qu'elle en a retiré. Ces gens doivent se déposer et se trouver dans la rue avec leurs familles avant d'obtenir de l'aide. Certaines de ces veuves ont jusqu'à huit enfants à charge et elles ont assez de difficulté pour trouver un logement à louer. Il est tout à fait inhumain de demander à une veuve de vendre sa maison et tout ce qu'elle possède, et attendre le dénuement complet avant de lui donner de l'aide.

Permettez-moi de citer un exemple de ma propre circonscription. Un mari a légué une maison à sa femme. Celle-ci était malade et avait besoin d'aide. Elle avait une fille de 22 ans qui gagnait \$35 par semaine. On lui a dit que sa fille pouvait aider à subvenir aux besoins de la famille et qu'avant de recevoir de l'aide, elle devrait vendre sa maison et dépenser l'argent qu'elle en retirerait. J'ai conseillé à la femme de vendre la maison à sa fille qui pourrait la lui louer ensuite pour \$45 par mois. Elle l'a fait, et elle reçoit maintenant de l'aide parce qu'elle ne possède pas de propriété.

Ce sont des choses de ce genre qui révoltaient les gens au XVI^e et XVII^e siècle, et pourtant elles se produisent encore au Canada. Le gouvernement devrait empêcher des situations pareilles, étant donné les droits fondamentaux de l'homme, énoncés dans notre Déclaration des droits. Je serai peut-être blâmé pour le conseil que j'ai donné à cette femme, mais vu les circonstances actuelles, je referais exactement la même chose.

Certaines mesures législatives adoptées ici sont fondées sur le sens commun, mais une grande partie ne l'est pas. Je le déplore et, à mon avis, c'est à nous d'y remédier. Nous devons assurer à nos vieillards—les gens qui ont édifié notre pays—une certaine sécurité sociale pour les dernières années de leur vie. Nous sommes trop enclins à oublier les efforts déployés par bon nombre de nos citoyens lorsqu'il s'agit d'accorder de l'aide. Nos anciens combattants sont très souvent oubliés. De 1940 à 1945, ils étaient considérés comme des héros; aujourd'hui ce sont des zéros. La guerre est finie et nous sommes relativement en sécurité; nous pouvons facilement oublier que ces personnes ont risqué leur vie et passé cinq, six ou sept des meilleures années de leur vie à combattre pour notre pays.

Le gouvernement doit adopter des mesures législatives pour réglementer les politiques monétaires si les lois actuelles ne le lui permettent pas. Je ne comprends pas que dans un pays comme le Canada il y ait encore de grandes régions où règnent la pauvreté et l'indigence. Il y a une différence entre ces deux états. On peut être pauvre en esprit et de bien d'autres manières mais l'indigence ne saurait être tolérée et ne devrait pas exister au Canada. Notre pays peut faire vivre 200 millions de personnes; notre population n'est que de 20 millions et, pourtant, une grande partie de nos concitoyens est dans un état de pauvreté désespéré. Je pense aux mères nécessiteuses, aux aveugles et aux invalides. Je peux vous signaler des quartiers de Montréal, de Toronto et de Québec où les gens vivent dans un tel état d'indigence que les enfants de 10, 14, 15 et 16 ans doivent quitter le foyer. Je suis sûr que jamais plus ils ne tiennent à vivre dans les conditions qu'ils ont quittées.

● (5.20 p.m.)

Point n'est besoin d'aller si loin; on les trouve dans les quartiers délabrés de toutes nos villes. Je suis heureux de voir que le ministre a incorporé dans le bill une disposition visant à perfectionner un plus grand nombre de travailleurs sociaux et à leur confier le soin d'évaluer d'une façon précise les besoins de ces gens; ces derniers pourront peut-être obtenir quelque soulagement de cette façon. Ces travailleurs sociaux pourront aider les personnes qui souffrent du coût élevé de la vie parce que leurs revenus sont modiques ou qu'ils n'en ont pas du tout. Nous pourrions peut-être un jour adopter une mesure législative qui répondra au moins aux besoins fondamentaux de nos citoyens. Je l'espère car si nous oublions ces besoins et les droits de l'homme énoncés dans la Déclaration des droits adoptée en 1960, nous siégeons en cette Chambre en pure perte.

Nous sommes ici pour maintenir ces privilèges, pour les défendre. Il est grand temps que nous cessions de parler de politique et de promettre diverses choses au cours des campagnes électorales. Nous nous présentons devant le peuple comme des étoiles de première magnitude et lui décrivons des projets mirobolants auxquels très souvent nous n'avons nullement l'intention de donner suite si nous accédons au pouvoir.

Le gouvernement a entrepris une guerre contre la pauvreté. Je ne dis pas que le programme n'est pas bon, car il contient des choses intéressantes. C'est un début. Mais on aurait dû tenir compte de deux choses au départ. On aurait dû songer à fournir aux vieillards une pension suffisante pour répon-